

NEUVIEME RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES  
DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS  
DE L'HOMME ET DES PEUPLES  
1995 - 1996

-----

**I - ORGANISATION DES TRAVAUX**

**A. PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT**

1. Le 8ème Rapport Annuel d'Activités de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été adopté par la 31ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine par sa résolution AHG/Res... (XXI). Le présent rapport qui est le 9ème rapport annuel d'activités de la Commission, couvre la 18ème session ordinaire tenue à Praia, Cap Vert, du 2 au 11 octobre 1995, la 2ème session extraordinaire tenue à Kampala, Ouganda, du 18 au 19 décembre 1995, ainsi que la 19ème session ordinaire tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, du 26 mars au 4 avril 1996.

**B - ETAT DES RATIFICATIONS**

2. A la date de la 19ème session ordinaire de la Commission, tous les Etats membres de l'OUA, à l'exception de l'Erythrée, l'Ethiopie, et l'Afrique du Sud, avaient ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ou y avaient adhéré. La liste des Etats parties à la Charte, les dates de signature, de ratification ou adhésion et de dépôt des instruments de ratification figure à l'annexe I du présent rapport.

**C. SESSIONS ET ORDRE DU JOUR**

3. La Commission a tenu deux sessions ordinaires et une session extraordinaire depuis l'adoption de son 8ème rapport annuel d'activités :

- la 18ème session ordinaire tenue à Praia, Cap Vert, du 2 au 11 octobre 1995;
- la 2ème session extraordinaire tenue à Kampala, Ouganda, les 18 et 19 décembre 1995;
- la 19ème Session ordinaire tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, du 26 mars au 4 avril 1996.

L'ordre du jour de chacune de ces trois sessions figure respectivement aux Annexes II, III et IV du présent rapport.

## **D - COMPOSITION ET PARTICIPATION**

4 - Ont pris part à la 18ème Session les membres de la Commission suivants :

1. Prof. Isaac NGUEMA, Président,
2. Prof. Emmanuel V.O. DANKWA, Vice-Président,
3. M. Robert H. KISANGA,
4. Dr Mohamed H. BEN SALEM ,
5. Dr. Vera V.B.S. DUARTE-MARTINS,
6. Prof. U. Oji UMOZURIKE,
7. M. Atsu Koffi AMEGA,
8. M. Kamel REZZAG-BARA,
9. Mme Julienne ONDZIEL-GNELENGA
10. M. Youssoupha NDIAYE

M. Alioune Blondin BEYE s'était excusé.

5 - Etaient également présents les représentants des Etats suivants : Algérie, Bénin, Cameroun, Nigéria, Swaziland et Zambie. Tous ont fait une déclaration devant la Commission.

6 - Ont participé à la 2ème Session ordinaire les membres de la Commission suivants :

1. Prof. Isaac NGUEMA, Président,
2. Prof. Emmanuel V.O. DANKWA, Vice-Président,
3. Dr Mohamed H. BEN SALEM,
4. M. Atsu Koffi AMEGA,
5. M. Robert H. KISANGA,
6. M. Kamel REZZAG-BARA,
7. Mme Julienne ONDZIEL-GNELENGA

MM. Alioune Blondin BEYE et Youssoupha NDIAYE, ainsi que Mme Vera Duarte Martins s'étaient excusés.

Prof. Oji Umozurike n'avait pas été contacté à cause des problèmes de communications.

Des représentants des Gouvernements de l'Ouganda et du Nigéria ainsi que de l'Organisation de l'Unité Africaine ont fait des déclarations devant la Commission.

7. Les membres de la Commission suivants ont pris part à la 19ème session ordinaire:

1. Prof. Isaac NGUEMA, Président,
2. Prof. Emmanuel V.O. DANKWA, Vice-Président,
3. M. Robert H. KISANGA,,
4. Mme Julienne ONDZIEL-GNELENGA,
5. Mme Vera DUARTE MARTINS,
6. M.Youssoupha NDIAYE,
7. M. Kamel REZZAG-BARA,
8. Prof. Oji UMOZURIKE

MM. Alioune Blondin BEYE, Atsu Koffi AMEGA et Dr. Hatem Ben SALEM s'étaient excusés.

8. Ont également pris part à cette 19ème session les représentants des Etats suivants :

- |               |                 |            |
|---------------|-----------------|------------|
| 1. Algérie    | 2. Burkina Faso | 3. Egypte  |
| 4. Mauritanie | 5. Mozambique   | 6. Nigéria |
| 7. Sénégal    | 8. Zambie       |            |

9. Bon nombre d'organisations non-gouvernementales ont participé à ces trois sessions.

#### **E ADOPTION DU 9EME RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES**

10. A sa séance du 3 avril 1996, la Commission a examiné et adopté son 9ème rapport annuel d'activités.

#### **II ACTIVITES DE LA COMMISSION**

##### **A EXAMEN DES RAPPORTS PERIODIQUES**

11. Aux termes de l'Article 62 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, chaque Etat partie s'engage à présenter tous les deux ans, un rapport sur les mesures d'ordre législatif ou autre prises en vue de donner effet aux droits et libertés garantis par la Charte.

Le rapport initial de la Tunisie a été présenté par les délégués de cet Etat et examiné par la 18ème session. Tout en remerciant les délégués tunisiens pour leur rapport bien élaboré qui devrait servir d'exemple pour les autres Etats, la Commission a réitéré sa demande antérieure que, dans la mesure du possible, les rapports des Etats soient présentés dans les langues de travail de l'OUA et a invité le Secrétariat à faire des efforts pour faire traduire les rapports dans les autres langues de travail de l'OUA.

12. Les rapports initiaux de l'Algérie et du Mozambique ont également été examinés par la 19ème session. Le rapport de l'Algérie a fait l'objet d'éloges et a été approuvé, ainsi que celui du Mozambique.

13. A la 19ème Session, les Etats suivants avaient déjà soumis leurs rapports : Libye, Rwanda, Tunisie (9ème Session); Egypte et Tanzanie (11ème Session); Gambie, Senegal et Zimbabwe (12ème Session); Togo et Nigéria (13ème Session); Bénin, Ghana, Cap Vert et Mozambique (14ème Session); Maurice et Seychelles (17ème Session); Tunisie (18ème Session) et Algérie et Burkina Faso (19ème Session). Trente-et-un Etats n'ont pas encore présenté leurs rapports périodiques (Annexe V).

## **B. Activités de promotion**

### i) Rapport du Président

14. Le rapport d'activités du Président indique sa participation à divers symposia et réunions sur le continent et hors du continent, ses activités concernant les publications de la Commission et sa participation à la 62ème Session du Conseil des Ministres de l'OUA. Il a également fait rapport sur sa mission au Bénin comme membre du groupe d'observateurs de l'OUA aux élections de 1996.

### ii) Activités des autres membres de la Commission.

15. Les autres membres de la Commission ont également pris part à des congrès, séminaires et symposia sur le continent et hors du continent. Deux Commssaires ont fait rapport sur les élections en Tanzanie et aux Comores, en tant que membres des groupes d'observateurs de l'OUA. La répartition géographique des Etats parties entre les membres de la Commission aux fins de leurs activités de promotion figure en Annexe VI.

iii) La Commission a co-parrainé et participé aux séminaires suivants:

a) Le problème de l'impunité en Afrique, Ouagadougou, Burkina Faso, organisé les 22 et 23 mars 1996, en collaboration notamment avec le Centre International pour les Droits de l'Homme et le Développement de la Démocratie, Montréal, Canada.

b) Participation des ONG aux travaux de la Commission Africaine, Ouagadougou, Burkina Faso, organisé les 24 et 25 mars 1996, en collaboration avec la Commission Internationale de Juristes, Genève, et le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP).

## **C. Prochains séminaires et conférences**

16. La Commission a décidé d'organiser les séminaires et conférences suivants:

- a) Les Droits de l'Homme dans la nouvelle Afrique du Sud;
- b) Les Formes Contemporaines d'esclavage en Afrique;
- c) Les conditions carcérales en Afrique.

La Commission a demandé aux Organisations internationales et aux ONG d'apporter leur contribution à l'organisation des séminaires et conférences précités et a désigné les Commissaires devant effectuer ces tâches.

### III. RAPPORT DU RAPPORTEUR SPECIAL SUR LES EXECUTIONS EXTRA-JUDICIAIRES EN AFRIQUE

17. Hormis le mandat et le budget, l'absence du rapporteur spécial à la 19ème Session n'a pas permis à la Commission de débattre de la question des exécutions extra-judiciaires en Afrique.

### IV. RAPPORTEUR SPECIAL SUR LES CONDITIONS CARCERALES EN AFRIQUE

18. La Commission a décidé de nommer un Rapporteur spécial sur les conditions carcérales en Afrique. Cet expert travaillera sous la supervision d'un Commissaire qui sera désigné. Elle a demandé les curriculum vitae des candidats potentiels et a décidé de recourir aux ONG et autres pour leur appui dans ce projet.

### V. RAPPORTEUR SPECIAL SUR LES FEMMES

19. La Commission a décidé de désigner un Rapporteur spécial sur les femmes. Cet expert travaillera sous la supervision des Commissaires E.V.O. Dankwa et V.B.S. Duarte-Martins qui ont déjà effectué des travaux en rapport avec les femmes. Elle a demandé les curriculum vitae des candidats potentiels et a décidé de recourir aux ONG et autres pour leur appui dans ce projet.

### VI. MISSIONS DANS LES ETATS PARTIES DESIGNES

20. La Commission a réitéré ses décisions d'effectuer des missions au Nigéria, Sénégal, Soudan, Mauritanie, Burundi et Rwanda. Elle discutera avec les Etats des communications présentées à la Commission contre ces derniers, qui avaient déjà été déclarées recevables. Les dates définitives de ces missions seront confirmées avec les Etats concernés. La composition des équipes chargés d'effectuer ces missions est la suivante:

**Nigéria** : Prof. Isaac Nguema, Président  
Prof. E.V.O. Dankwa, Vice-Président  
Prof. U. Oji Umozurike

**Sénégal** : Prof. Isaac Nguema, Président  
Mme Julienne Ondziel-Gnelenga

**Soudan** : M. R. Kisanga  
M. Kamel Rezzag-Bara

**Burundi** : Prof. Isaac Nguema, Président  
Mme Julienne Ondziel-Gnelenga  
M. Atsu Koffi Amega

**Rwanda** : Prof. Isaac Nguema, Président  
Mme Julienne Ondziel-Gnelenga  
M. Atsu Koffi Amega

## VII. AMENDEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR

21. La Commission a terminé son travail d'amendement, de son Règlement Intérieur (Annexe VI)

## VIII. PUBLICATIONS

22. La Commission a publié deux numéros de son bulletin d'information.

## IX. RAPPORTS AVEC LES OBSERVATEURS

23. Au cours des deux Sessions, la Commission a accordé le statut d'Observateur à .....Organisations (Annexe VII).

## X. ACTIVITES DE PROTECTION

24. La Commission a reçu .....nouvelles communications et a clôturé son travail sur... communications. Ses recommandations/décisions sont ci-annexées. (Annexe VIII)

## XI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

### a) Questions Administratives

Au cours de l'exercice sous examen, le travail de la Commission a été quelque peu compromis par un certain nombre de problèmes administratifs dont notamment:

#### i) Besoins en personnel

La Commission a eu à constater que, malgré ses multiples rappels, son secrétariat continue à souffrir de l'(insuffisance du personnel. Elle a dû lancer d'autres appels au secrétaire général pour qu'une solution rapide et appropriée soit trouvée à ce problème.

25.

#### ii) Besoins en équipement

26. L'augmentation du volume de travail au secrétariat nécessite un équipement adéquat. La commission lance un appel pressant au secrétariat général de l'OUA pour qu'il mette à la disposition de son secrétariat l'équipement dont il a besoin pour s'acquitter de son travail.

#### iii) Couverture et assurance médicales

27. La question des frais médicaux et de l'assurance des commissaires pendant les missions effectuées pour le compte de la commission atteint la solution promise depuis des années par le secrétariat général de l'OUA.

## **b) Questions financières**

28. Au cours de cet exercice la commission a fonctionné avec les moyens financiers provenant des sources ci-après:

### i) Budget de l'OUA

Suite aux problèmes financiers auquel l'OUA a dû faire face, certains projets de la Commission ont été gelés, ce qui a aggravé la situation déjà trop mauvaise causé par les ressources insuffisantes mises à la disposition de la commission par l'OUA.

29.

### ii) Subventions du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme

30. Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme a accordé une subvention à la Commission pour les activités de promotion.

### iii) Subventions de l'Institut Raoul Wallenberg

31. L'institut Raoul WALLEMBERG a continué à financer les activités de promotion de la commission.

## **XII. RESOLUTIONS ADOPTEES AU COURS DE LA 19EME SESSION**

32. La Commission, qui n'avait pas adopté de résolutions à la 18ème session, a adopté les résolutions suivantes à la 19ème session :

1. Résolution sur le Libéria

2. Résolution sur le respect et le renforcement de l'indépendance de la magistrature

3. Résolution sur le rôle des avocats et des magistrats dans l'incorporation de la Charte et le renforcement du travail de la Commission dans les systèmes nationaux et sous-régionaux

4. Résolution sur les élections au Bénin, aux Comores et en Sierra- Léone

5. Résolution sur le Burundi.

## **XIII. ADOPTION DU RAPPORT PAR LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

33. A l'issue de l'examen de ce Rapport, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté une résolution dans laquelle elle a pris note de ce rapport et en a autorisé la publication. (Annexe IX).